

Adoption de plusieurs projets de loi au niveau des deux chambres du Parlement

Le Sénat a adopté lundi les projets de loi suivants lors d'une séance plénière sous la présidence de M. Dieng Boubou Farba, son président:

- Projet de loi relative à la maîtrise d'ouvrage public et aux Conditions dans lesquelles elle peut être déléguée.

- Projet de loi portant approbation d'avenants d'extension aux contrats de partage de production pétrolière entre notre pays et la société Australienne Woodside Mauritania PTY LTD.

- Projet de loi d'habilitation autorisant le gouvernement, en application de l'article 60 de la constitution, à ratifier par ordonnance l'Accord de crédit qui sera signé entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Institution de Crédit Officiel du Royaume d'Espagne, destiné au financement complémentaire du n°1 du projet de sécurisation des approvisionnements en produits pétroliers.

- Projet de loi d'habilitation autorisant le gouvernement, en application de l'article 60 de la constitution, à ratifier par ordonnance l'Accord de prêt qui sera signé entre le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et la Banque Islamique de Développement (BID), destiné au financement du projet de construction du campus de l'Université de Nouakchott.

Le Gouvernement a été représenté à cette séance par les ministres des Mines et de l'Industrie, de l'Hydraulique et de l'Energie, de l'Équipement et des Transports et de l'Éducation Nationale, respectivement MM. Zeidane Ould H'Meida, Sidi Mohamed Ould Taleb Amar, Bâ Bocar Soulé et Moustapha Ould Abdalla.

Répondant aux questions et interventions des sénateurs, le ministre des Mines et de l'Industrie s'est tout d'abord félicité des résultats concrets et précis auxquels a abouti la société australienne Woodside et qui lui permettront de débiter l'exploitation du puits Chinguitt à la fin de l'année en cours.

Il a ajouté que la société a mené des prospections très encourageantes et terminé le forage de 6 puits qui lui ont permis de disposer d'une importante quantité de données, ce qui l'a amenée à demander la prolongation de ses contrats dans les zones A.B.C.

Prenant la parole à son tour, le ministre de l'Hydraulique et de l'Energie a précisé que l'Accord de crédit relatif au financement du projet de sécurisation des approvisionnements en produits pétroliers vise à assurer le financement complémentaire du lot N°1 dudit projet.

Ce lot porte sur la construction et l'équipement d'un nouveau wharf pour les hydrocarbures dans la zone du Port de Nouakchott, comprenant

un quai pour l'accostage des bateaux transportant les hydrocarbures, un réseau de tuyauterie souterrain et une zone de stockage d'une capacité de 60.000m³. De son côté, le ministre de l'Équipement et des Transports a précisé que le projet de loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et aux conditions dans lesquelles elle peut être déléguée vise, entre autres, à améliorer l'exécution des projets.

S'agissant du projet de loi relative au financement partiel du projet de construction du campus de l'Université de Nouakchott, le ministre de l'Éducation Nationale a, pour sa part, précisé que ce projet s'inscrit dans le cadre du développement du secteur de l'Éducation Nationale, particulièrement dans le but d'élever le niveau de notre enseignement et de répondre aux exigences de la recherche scientifique.

Le financement actuel de l'ordre de 3.440.000.000 d'Ouguiya sera consacré, a-t-il dit, à la construction et à l'équipement d'une faculté de science et de technologie répondant aux normes internationales. Le bâtiment qui sera construit sur une superficie de plus de 20.000 m² comprendra un complexe administratif, 50 laboratoires, 4 amphithéâtres, une salle de conférences pour l'enseignement à distance, 60 salles d'étude, une bibliothèque et ses annexes. La faculté sera aussi dotée des équipements et matériels nécessaires.

Les sénateurs se sont, eux, dans leurs interventions, félicités de ces importants projets de lois.

Au cours de la même séance, il a été également procédé au dépôt des Projets de lois suivants:

- Projet de loi autorisant le Président

de la République à ratifier la convention sur la protection physique des matières nucléaires, ouverte à la signature à Vienne et à New York le 03 mars 1980.

- Projet de loi autorisant la ratification de l'ordonnance n°2004-006 en date du 17 novembre 2004 relative à l'accord de prêt signé le 23 octobre 2004 entre le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Fonds Arabe pour le développement économique et social (FADES), destiné au financement du projet d'extension de la Centrale Electrique de Nouadhibou.

- Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de prêt signé le 15 décembre 2004 à Nouakchott entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Institut du Crédit Officiel du Royaume d'Espagne pour le financement du projet d'utilisation de l'Energie de Manantali pour l'électrification de la Vallée Rosso-Boghé.

Pour sa part l'Assemblée Nationale a adopté lundi au cours d'une séance plénière présidée par M. Rachid Ould Saleh, son président les trois projets de lois suivants:

- Projet de loi autorisant la ratification de l'ordonnance n° 2004/05 en date du 10 Novembre 2004 entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale de Développement (IDA) destinée au financement du Projet de Développement de l'Enseignement Supérieur.

- Projet de loi relative au règlement financier pour l'année 2002.

- Projet de loi relative à l'accès universel aux services.

Le Gouvernement a été représenté à cette réunion par les ministres des

Finances et de l'Éducation Nationale, respectivement MM. Mohamed Sidiya Ould Mohamed Khaled et Moustapha Ould Abdalla. Dans leurs interventions, les députés se sont félicités de ces projets de loi qui s'inscrivent dans le cadre des préoccupations des populations. Ils ont, par ailleurs insisté sur la nécessité d'améliorer les conditions des enseignants et des professeurs, d'encourager les dispositions scientifiques et de limiter l'orientation vers les filières littéraires.

Ils ont également appelé à tenir compte des critères d'ancienneté et de compétences dans les nominations et à résoudre le problème de l'absentéisme.

Répondant aux députés, le ministre des Finances a précisé que le règlement des finances pour l'année 2002 a reçu l'approbation de la Cour des Comptes qui, après l'avoir étudié et analysé, a émis des suggestions.

Quant au ministre de l'Éducation Nationale il a affirmé que le gouvernement est décidé à développer le secteur de l'Éducation Nationale, soulignant qu'il a tracé les objectifs du programme décennal de l'enseignement, à savoir améliorer les compétences, répondre à nos besoins en cadres nationaux de haut niveau et développer la recherche scientifique en vue d'assurer un développement harmonieux du pays. Il a en outre souligné que les études relatives à la construction d'un campus universitaire répondent bien aux normes internationales sur tous les plans.

Quant au ministre des Finances, il a précisé que le règlement des finances pour l'année 2002 a reçu l'approbation de la Cour des Comptes qui, après l'avoir étudié et analysé, a émis des suggestions.